



# Communiqué de presse

Localité, date Zurich, 7 octobre 2004

Pages 1 / 2

**sunrise Media-Hotline**

Thurgauerstrasse 60

Postfach 8322

8050 Zürich

media@sunrise.net

www.sunrise.ch

Téléphone 0800 333 000

Fax 0800 333 001

Décision favorable du Conseil national:

## **sunrise salue la volonté politique de dégroupier le dernier kilomètre**

sunrise est convaincue que la décision prise aujourd'hui par le Conseil national constitue une étape décisive dans le dégroupage rapide et complet du dernier kilomètre ainsi que dans le renforcement de la place économique suisse. Par ailleurs, elle servira d'assise à une concurrence durable. En revanche, étant limitée à deux ans, la disposition sur l'accès au haut débit continuera de désavantager tant les régions périphériques que les PME. sunrise présume que le Conseil des Etats débattre de cette question en vue de proposer une solution plus réaliste et plus à même de répondre aux besoins du marché.

La majorité du Conseil national, qui s'est réuni aujourd'hui, a répondu favorablement à la demande de la commission et tranché pour l'ouverture du dernier kilomètre. En conséquence, contrainte de renoncer au monopole du réseau de raccordement, Swisscom se voit dans l'obligation d'ouvrir ce dernier aux nouveaux opérateurs, permettant par là même les investissements et l'innovation.

Outre l'accès totalement dégroupé au raccordement des abonnés, les lignes louées et l'accès aux canaux câblés, d'une importance capitale pour les investissements futurs, Swisscom doit permettre la facturation directe du raccordement de l'abonné par le prestataire de service choisi. Pour la première fois, les opérateurs indépendants se retrouvent sur un pied d'égalité en matière de facturation à leurs clients. En effet, la facturation mensuelle du raccordement de l'abonné par Swisscom disparaît.

### **Un compromis sur l'accès au haut débit qui désavantage les régions périphériques et les PME**

Conformément à la décision du Conseil national, Swisscom devra proposer l'accès au haut débit uniquement pour une période de transition de deux ans. En prononçant cet arrêté particulièrement défavorable aux régions périphériques et aux PME, le Conseil national n'a pas suivi la proposition initiale de la commission qui prévoyait de lier l'accès au haut débit à une obligation d'investissement direct. Cette mesure aurait contraint les opérateurs qui prennent le train en marche et profitent de l'infrastructure de l'ancien monopoleur issu des Telecom PTT à investir dans le marché suisse.



# Communiqué de presse

Localité, date Zurich, 7 octobre 2004

Pages 2 / 2

**sunrise Media-Hotline**

Thurgauerstrasse 60

Postfach 8322

8050 Zürich

media@sunrise.net

www.sunrise.ch

Téléphone 0800 333 000

Fax 0800 333 001

En règle générale, c'est-à-dire d'un point de vue international, l'accès au haut débit contribue à l'émergence immédiate d'une concurrence opérant sur l'ensemble d'un territoire. Les grandes gagnantes en seraient avant tout les régions périphériques et les PME, en partie fortement désavantagées à l'heure actuelle. Or, le Conseil national s'est prononcé en faveur d'une réglementation de l'accès au haut débit qui empêche justement tout développement en amont des centraux locaux avant que l'accès au haut débit ne soit proposé.

De fait, les principaux objectifs poursuivis par l'ouverture de l'accès au haut débit ne peuvent être atteints, à savoir la mise en place rapide d'une concurrence présente sur l'ensemble du territoire ainsi que la garantie de la fourniture à moindre coût de services à large bande novateurs aux PME et aux clients privés. Au détriment des régions périphériques qui ne pourraient bénéficier des bienfaits de la concurrence. Il est du devoir du Conseil des Etats, dans l'intérêt de l'économie suisse, de réviser l'arrêté du Conseil national et de l'adapter au mieux à la volonté politique.

## **sunrise**

sunrise est le premier opérateur de télécommunications indépendant de Suisse. Plus de 2,6 millions de clients utilisent ses prestations de service dans les domaines de la téléphonie mobile, du réseau fixe et d'Internet. Son réseau de téléphonie mobile possède l'infrastructure GSM Dualband la plus moderne du pays et couvre environ 99% de la population. Un réseau en fibre optique haute performance de plus de 7000 kilomètres permet à sunrise d'offrir une gamme complète de services vocaux et de données de grande qualité. En tant que membre fondateur de la Starnap Mobile Alliance qui regroupe de grands opérateurs européens de téléphonie mobile, sunrise garantit à sa clientèle, à l'étranger également, l'accès à des prestations de service de premier ordre. sunrise est une marque détenue par TDC Switzerland AG. TDC Group détient 100% du capital-actions de TDC Switzerland AG.